

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCIE DES LAURENTIDES

Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE**, Diane Champagne, directrice générale de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le 12 juin 2018 à 19 h 30 au 2121, chemin des Hauteurs.

**Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :**

### **Nature et effets : Agrandissement d'une résidence existante**

- Superficie totale des 2 lots : 2 871,12 m<sup>2</sup>;
- Marge minimale latérale prescrite à la grille des spécifications : 3 mètres;
- Bâtiment dérogatoire protégé par droit acquis (construit en 1963), marge latérale de 1,8 mètre;
- Agrandissement limité à 50 % de la superficie de plancher existant.

**Identification du site concerné :** Lots 44-27 et 44-28, rang 11, 1552 chemin des Iles, matricule 4918-28-8232

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

**Donné à Sainte-Lucie-des-Laurentides ce 24 mai 2018**

**Diane Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière**

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Diane Champagne, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 9 h 00 et 16 h 00 le 24 mai 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat,

---

Diane Champagne, Directrice générale et secrétaire-trésorière